

COMMUNE DE ROSPORT-MOMPACH

Avis

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la **société anonyme Agri-Distribution** avec siège à 14, Nidderpallenerstrooss, L-8551 Noerdange, vient de solliciter l'autorisation pour l'exploitation d'un atelier et garage de réparation et d'entretien de véhicules, stockage de substances et mélanges classés à Dickweiler, 8, Rue de Boursdorf (numéro du dossier : 1/21/0182).

Le dossier de demande d'autorisation et les plans y relatifs sont déposés à l'inspection du public à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, pendant la période du 5 au 19 août 2021 inclus. Les réclamations écrites sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins endéans ce délai.

Les réclamations verbales seront reçues par le bourgmestre ou son délégué au secrétariat communal à Rosport, le vendredi, 20 août 2021, de 14 à 15 heures.

Rosport, le 4 août 2021

Le collège des bourgmestre et échevins,

Romain Osweiler, bourgmestre
Stéphanie Weydert, échevin
Patrick Hierthes, échevin
Joseph Schoellen, échevin